



Les 6A participent au concours Le Parlement des Enfants !

publié le 26/02/2026

Accompagnés de Mmes Jolly et Méhat, les 6A ont rédigé un projet de loi visant à protéger les mineurs contre les dangers des réseaux sociaux. Après avoir présenté rapidement le parcours d'une loi, les élèves ont réfléchi à leurs usages des réseaux sociaux. Ils se sont ensuite posés des questions sur la vulnérabilité des enfants pour pouvoir ensuite proposer des solutions à la manière d'un député. Voici leurs articles :

- ▶ Article 1 : La sensibilisation des enfants aux dangers des réseaux sociaux dès le CE1
- ▶ Article 2 La mise en place d'un « permis internet ». Lors de l'inscription sur un réseau social, l'utilisateur doit répondre à des questions pour s'assurer qu'il en connaisse les règles et les risques avant de pouvoir l'utiliser
- ▶ Article 3 Le contrôle annuel et obligatoire par l'Etat des plateformes proposant des réseaux sociaux utilisés par des mineurs
- ▶ Article 4 Le blocage de tout réseau social au bout de 45 minutes d'utilisation pour éviter toute dépendance .



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.